



CHARTRE AGRICOLE - ORLÉANS MÉTROPOLE 2018- 2023



La Loire, inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO, traverse plusieurs communes de la Métropole, dont Orléans. Ce fleuve participe à ses paysages et son agriculture. Pour la première région agricole de France, les espaces agricoles représentent 30% du territoire et constituent une richesse économique non-négligeable pour le Loiret. Cette charte agricole a pour volonté de maintenir, développer et pérenniser l'activité agricole du territoire.

Objectifs

Cette nouvelle charte, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Loiret, a pour objectif de construire une stratégie durable pour l'agriculture urbaine. Mais également, renforcer l'accompagnement des exploitations du Loiret.



Innovations

Suite à la première étape entamée en 2012, ce second épisode intègre les nouveaux enjeux et besoins de la filière agricole. Maîtrise du foncier urbain et changements des modes de production et consommation.



Approche méthodologique

- Suite à un diagnostic agricole territorial entamé en 2012, définition des enjeux locaux et des axes de travail.
- Réunion des 22 communes de la métropole autour des mêmes objectifs (25 réunions de concertations...).
- Création de la première version de la charte.
- Dresser un bilan des ambitions entre 2012-2017 (17 des 23 actions prévues ont été réalisées durant cette période.
- 2018 : Nouvel axe de travail "L'agriculture urbaine, et l'amélioration du cadre de vie de la Métropole.
- Réalisation d'un nouveau programme d'actions.

POUR EN SAVOIR

PLUS :

<http://www.oreans->

[metropole.fr/fileadmin/orleans/MEDIA/kiosque/economie/agriculture/charte_agricole_2018_2023.pdf](http://www.metropole.fr/fileadmin/orleans/MEDIA/kiosque/economie/agriculture/charte_agricole_2018_2023.pdf)

Durabilité

Le SCoT de la Métropole approuvé en 2019 a créé l'axe "Métropole Paysages" qui a pour ambition de renforcer les paysages naturels et urbains, respecter les grands équilibres et assurer les transitions entre ville, nature et agriculture.

Par ailleurs, un PLUm (PLU métropolitain) fixant les règles d'utilisation des sols sur le territoire a été mis en place. Ce document remplace tous les PLU locaux.

Enfin, un pôle d'excellence pour la filière végétale a été créé.

Reproductibilité

Cette action d'envergure métropolitaine découle d'une entente parfaite entre toutes les parties prenantes. Une valorisation et préservation du patrimoine culturel de la région est en jeu.

Un objectif commun doit permettre d'unir toutes les collectivités pour construire ce type projet.

Coûts

La somme dédiée au fonctionnement et aux investissements lors de la première charte était de 966 000€ TTC.

Pour la seconde charte, le budget alloué sera similaire.

Contraintes / Difficultés

Définir une charte commune respectant les ambitions et le développement de chaque collectivité intégrant la métropole.

Un portage politique départemental et régional est indispensable pour y aboutir.

POUR ALLER PLUS
LOIN

<https://urlgo.fr/hw28>
<https://cutt.ly/RFHkxH>

Contacts

Orléans Métropole

Agriculture & Territoire : Chambre
d'Agriculture du Loiret



Rédacteur

Retrouvez l'ensemble des exemples de bonnes pratiques sur le site Internet de la DREAL Centre-Val de Loire :



<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Aménagement durable > Urbanisme durable